



DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-088

du 02 octobre 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 111

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;

Vu le marché n°2024049 portant acquisition d'un véhicule occasion ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : OBJET

La présente décision approuve le marché cité ci-dessus à intervenir avec :

ESPACE AUTOMOBILE D'Auvergne

EYBRAIL

19200 USSEL

Montant HT : **32 721,46 €**

TVA : **20%**

Montant TTC : **39 200,00 €**

ARTICLE 3 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée aux titulaires dudit marché et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 02 octobre 2024

Le président,
Pierre Chevalier

